ABBOTT FRANCE S.A.
Société anonyme au capital de 277.864.000 Francs
Siège social : 12 rue de la Couture, Silic 233,
94518 RUNGIS CEDEX
R.C.S. CRETEIL B 602 950 206 (87 BO 0891)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit

Le 28 septembre

A 17 heures

TRIBUNAL COMMERCE CRETEIL
011921 | 13 NOV. 98
RC ANALYTIQUE

Les membres du Conseil d'Administration de la société ABBOTT FRANCE S.A., se sont réunis en Conseil d'administration au 32 avenue Kléber, 75116 PARIS.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- André GARCIA
- Henri TAIEB
- Gary P. COUGHLAN

La moitié au moins des membres étant présents, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le membre titulaire suivant du Comité d'Entreprise est présent :

- Mme. Agnès DAMBRINE

Monsieur André GARCIA, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Monsieur Jean-Claude DEMOULIN est désigné en qualité de Secrétaire.

La société Barbier Frinault & Autres, Commissaire aux Comptes dûment convoqué, est absente, excusé.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion:

.....
- Démission du Directeur Général, Pharmacien Responsable
- Nomination d'un Directeur Général, Pharmacien Responsable pour les activités pharmaceutiques et pour les activités vétérinaires

.....

- Questions diverses.

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

Après échange de vues, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

.....

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Jean-Lucien DELMAS de ses fonctions de Directeur Général, Pharmacien Responsable, et le remercie de sa collaboration pendant l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de nommer en qualité de Directeur Général, Pharmacien Responsable, et ce pour la durée du mandat du Président :

Monsieur Paul-Louis GAYREL
demeurant 26 rue du Tournebride
78120 Rambouillet

lequel assurera désormais le rôle qui lui est dévolu par le Conseil, tant en qualité de Directeur Général dans le cadre des dispositions de la loi du 24 juillet 1966, qu'en qualité de Pharmacien Responsable dans le cadre de l'activité pharmaceutique de la société, avec l'attribution des pouvoirs prévus à l'article R.5113-2 du Code de la Santé Publique.

Cette nomination sera soumise à l'accomplissement des formalités prévues ci-après.

La notification auprès de l'Inspection Régionale de la Santé et au Conseil Central de la Section B de l'Ordre de Pharmaciens, conformément aux dispositions de l'Article R 5113-1.

En outre, conformément aux dispositions de l'Article R 5114-2 le diplôme de pharmacien de Monsieur GAYREL sera enregistré par ses soins.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur GAYREL a déclaré préalablement à cette réunion accepter les fonctions qui lui sont conférées et précise qu'il remplit les conditions d'aptitude professionnelle édictées aux Articles L-514 et L-596 du Code de la Santé Publique.

QUATRIEME RESOLUTION

Suite à la décision prise dans la première résolution de ce Conseil, le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Paul-Louis GAYREL, déjà Directeur Général, en qualité de Pharmacien Responsable pour les activités vétérinaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

NEUVIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

Copie Certifiée Conforme